

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016S (17L canister)

N° de produit

-

Numéro d'enregistrement (REACH)

Sans objet

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Adhésif

Utilisations déconseillées

Polychlorure de vinyle souple

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Firestone Building Products Europe
Ikaroslaan 75
1930 Zaventem
Belgium
Tel. : +32 2 711 44 50

Personne à contacter

-

Courriel

firestonemsds@bfdp.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

04-07-2017

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aerosol 1; H222, H229

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H336

Aquatic Chronic 2; H411

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Aérosol extrêmement inflammable. (H222)
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (H229)
Provoque une irritation cutanée. (H315)
Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)
Peut provoquer somnolence ou vertiges. (H336)
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)

Conseil(s) de prudence

Précautions générales -
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210).
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. (P251).
Intervention Recueillir le produit répandu. (P391).
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313).
Stockage Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. (P410+P412).
Élimination Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501).

Contient

acétone, Hydrocarbures, C6-C7, N-alkanes, Isoalkanes, Cycliques < 5%

2.3. Autres dangers

Le produit contient des substances tératogènes qui peuvent occasionner des malformations à la naissance.
Le produit contient du produit solvant organique. L'exposition répétée aux produits solvants organiques peut provoquer des lésions du système nerveux et des organes internes tels que le foie et les reins.

Autre étiquetage

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. (EUH018)

Autre

-

COV

-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1/3.2. Substances/ Mélanges

NOM :	Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue r distillat
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 68476-85-7 N° CEr: 270-704-2 N° d'indice: 649-202-00-6
PROPORTION :	30-60%
CLASSIFICATION CLP :	Comp. Gas, Flam. Gas 1 H220, H280
NOM :	Hydrocarbures, C6-C7, N-alkanes, Isoalkanes, Cycliques < 5%
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CEr: 921-024-6 N° REACH: 01-2119475514-35-0000
PROPORTION :	10-30%
CLASSIFICATION CLP :	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2 H225, H304, H315, H336, H411

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

NOM :	acétone
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 67-64-1 N° CE: 200-662-2 N° REACH: 01-2119471330-49-xxxx N° d'indice: 606-001-00-8
PROPORTION :	10-30%
CLASSIFICATION CLP :	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Eye Irrit. 2 H225, H319, H336, EUH066
NOTE:	SL
NOM :	acétate de méthyle
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 79-20-9 N° CE: 201-185-2 N° REACH: 01-2119459211-47-0012 N° d'indice: 607-021-00-X
PROPORTION :	1-5%
CLASSIFICATION CLP :	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Eye Irrit. 2 H225, H319, H336, EUH066
NOTE:	S
NOM :	toluène
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 108-88-3 N° CE: 203-625-9 N° REACH: 01-2119471310-51-xxxx N° d'indice: 601-021-00-3
PROPORTION :	< 3%
CLASSIFICATION CLP :	Flam. Liq. 2, STOT RE 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Asp. Tox. 1, Repr. 2 H225, H304, H315, H336, H373, H361d
NOTE:	SL
NOM :	butane (Propellant)
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 106-97-8 N° CE: 203-448-7 N° d'indice: 601-004-00-0
PROPORTION :	-%
CLASSIFICATION CLP :	Comp. Gas, Flam. Gas 1 H220, H280
NOM :	propane (Propellant)
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 74-98-6 N° CE: 200-827-9 N° d'indice: 601-003-00-5
PROPORTION :	-%
CLASSIFICATION CLP :	Comp. Gas, Flam. Gas 1 H220, H280

(*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

S = Produit solvant organique. L = limite européenne d'exposition professionnelle.

Autres informations

Eye Cat. 2 Sum = $\sum(Ci/S(G)CLi) = 2,712 - 4,068$

Skin Cat. 2 Sum = $\sum(Ci/S(G)CLi) = 2,52 - 3,78$

N chronic (CAT 2) Sum = $\sum(Ci/(M(chronic)^{25}) * 0.1 * 10^{CATi}) = > 1 - 1,392$

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

Contact visuel

Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 15 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

▼ 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

▼ 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus. Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

▼ 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement. Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Température de stockage

Aucune information disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

▼ Limites d'exposition

butane (Propellant)

Valeur limite d'exposition VME: 800 ppm | 1900 mg/m³

Valeur limite d'exposition VLE: — ppm | — mg/m³

Remarques: —

toluène

Valeur limite d'exposition VME: 20 ppm | 76,8 mg/m³

Valeur limite d'exposition VLE: 100 ppm | 384 mg/m³

Remarques: —R2, *, 4 bis,

(12) 84 ((12) = Ces VLEP entrent en vigueur le 1 er juillet 2012. R1A, R1B, R2 = Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 suivant le cas.)

acétate de méthyle

Valeur limite d'exposition VME: 200 ppm | 610 mg/m³

Valeur limite d'exposition VLE: 250 ppm | 760 mg/m³

Remarques: —R2, *, 4 bis,

(12) 84* ((12) = Ces VLEP entrent en vigueur le 1 er juillet 2012. R1A, R1B, R2 = Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 suivant le cas.)

acétone

Valeur limite d'exposition VME: 500 ppm | 1210 mg/m³

Valeur limite d'exposition VLE: 1000 ppm | 2420 mg/m³

Remarques: —R2, *, 4 bis,

(12) 84*— ((12) = Ces VLEP entrent en vigueur le 1 er juillet 2012. R1A, R1B, R2 = Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 suivant le cas.)

DNEL / PNEC

DNEL (Hydrocarbons, C6-C7, N-alkanes, Isoalkanes, Cyclics < 5%): 773 mg/kg bw/d

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Hydrocarbons, C6-C7, N-alkanes, Isoalkanes, Cyclics < 5%): 608 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Hydrocarbons, C6-C7, N-alkanes, Isoalkanes, Cyclics < 5%): 699 mg/kg bw./d

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Hydrocarbons, C6-C7, N-alkanes, Isoalkanes, Cyclics < 5%): 699 mg/kg bw/d

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (acétone): 62 mg/kg bw/d

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - population globale

DNEL (acétone): 62 mg/kg bw/d

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - population globale

DNEL (acétone): 186 mg/kg/d

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (acétone): 200 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - population globale

DNEL (acétone): 2420 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à court terme - travailleurs

DNEL (acétone): 1210 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

PNEC (acétone): 10,6 mg/l

Exposure: Eau douce

PNEC (acétone): 1,06 mg/l

Exposure: Eau de mer

PNEC (acétone): 21 mg/l

Exposure: Emission intermittente

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

PNEC (acétone): 29,5 mg/l
Exposition: Terre
PNEC (acétone): 3,04 Mg/kg
Exposition: Sédiment en eau de mer
PNEC (acétone): 30,4 mg/kg
Exposition: Sédiments en eau douce

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessous.

Mesures techniques

Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées (voir ci-dessous). Utilisez éventuellement une ventilation par aspiration localisée si la circulation ordinaire de l'air dans le local de travail ne suffit pas. Faites en sorte que les affichages du rinçage des yeux et de la douchette de secours soient bien visibles.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle



Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Si la ventilation sur le lieu de travail n'est pas suffisante, utilisez un demi-masque ou un masque complet avec des filtres adaptés et un appareil de protection respiratoire alimenté en air. Le choix dépend de la situation de travail concrète et de la durée du travail avec le produit.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection appropriés, qui ont été approuvés selon EN type 6 et Catégorie III.

Protection des mains

Recommandé: Laminate (PE/PA/PE), 2,5 mil.
Temps de percée mesuré: > 480 minutes (Classe 6)
Épaisseur: 0,06 mm

Protection des yeux

Utilisez une protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

▼ 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Aérosol
Couleur	Vert
Odeur	Acétone.Cétonique.
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	7
Viscosité (40°C)	283-407 mm ² /s
Densité (g/cm ³)	0,81

▼ Changement d'état

Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	55,8-56,6
Pression de vapeur (25°C)	538 kPa
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	< -40
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	410-580
Limite d'explosivité (% v/v)	1,8 - 9,5 v/v%
Propriétés explosives	Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau	Non soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible
----------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.4. Conditions à éviter

Évitez toute électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

▼ 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans la rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

▼ Toxicité aiguë

Substance	Espèce	Test	Voie d'exposition	Valeur
toluène	Lapin	LD50	Dermique	14100 uL/kg
toluène	Rat	LD50	Inhalation	49 g/m ³
toluène	Rat	LD50	Oral	636 mg/kg
acétone	Rat	LC50	Inhalation	50100 mg/m ³ (8 h)
acétone	Rat	LD50	Oral	5800 mg/kg
acétone	Souris	LC50	Inhalation	44000 mg/m ³ (4 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible

Cancérogénicité

Aucune information disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

▼ Effets sur le long terme

Toxicité de reproduction : Le produit contient des substances tératogènes qui peuvent occasionner des malformations à la naissance. L'effet sur l'enfant peut être ; la mort, des malformations, un développement retardé ou des dysfonctionnement fonctionnels.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

▼ 12.1. Toxicité

Substance	Espèce	Test	Durée	Valeur
toluène	Daphnie	EC50	48h	6,5 mg/l
toluène	Poisson	NOEC	192 h.	1-10 mg/l
toluène	Poisson	LC50	96h.	1-10 mg/l
toluène	Algues	IC50	72h.	> 100 mg/l
toluène	Selenastrum capricornutum	IC50	72h.	12 mg/l
acétone	Daphnie	NOEC	28 days	10-100 mg/l
acétone	Daphnie	EC50	48 h.	8300 mg/l
acétone	Poisson	LC50	96 h.	4,74 mg/l
acétone	Poisson	LC50	96 h.	> 100 mg/l
acétone	Algues	IC50	72 h.	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
toluène	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations
acétone	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
toluène	Non	Pas d'informations	Pas d'informations
acétone	Non	Pas d'informations	Pas d'informations
Hydrocarbures, C6-C7, N-alkanes...	Non	Pas d'informations	Pas d'informations

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques. Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)

16 05 04

gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances

dangereuses

Étiquetage spécifique

-

Emballages pollués

Aérosol vide: CED 15 01 10 (Contenant des résidus dangereux)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 – 14.4

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

ADR/RID

14.1. Numéro ONU	3501
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	CHEMICAL UNDER PRESSURES, FLAMMABLE, N.O.S.(PETROLEUM GASES,LIQUEFIED, NAPHTHA (PETROLEUM) HYDROTREATED LIGHT)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4. Groupe d'emballage	-
Notes	-
Code de restriction en tunnels	(B/D)

IMDG

UN-no.	3501
Proper Shipping Name	CHEMICAL UNDER PRESSURES, FLAMMABLE, N.O.S.(PETROLEUM GASES, LIQUEFIED, NAPHTHA (PETROLEUM) HYDROTREATED LIGHT)
Class	2.1
PG*	-
EmS	F-D, S-U
MP**	Yes
Hazardous constituent	PETROLEUM GASES, LIQUEFIED, NAPHTHA (PETROLEUM) HYDROTREATED LIGHT)

IATA/ICAO

UN-no.	3501
Proper Shipping Name	CHEMICAL UNDER PRESSURES, FLAMMABLE, N.O.S. (PETROLEUM GASES, LIQUEFIED, NAPHTHA (PETROLEUM) HYDROTREATED LIGHT)
Class	2.1
PG*	-

▼14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group

(**) Marine pollutant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit, cf. la directive 94/33/CE du Conseil.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique

-

Autre

-

Sources

Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.

Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE).

Décret n° 2014-840 du 24 juillet portant modification des dispositions d'étiquetage applicables aux générateurs d'aérosol.

L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007 et par celui du 9 mai 2012.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable.

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

-

Autres éléments d'étiquetage



Autre

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 l'évaluation de la classification du mélange est basée sur:

La classification du mélange au regard des risques physiques basés sur les données expérimentales.

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Homologué par

pipe/CHYMEIA

Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

15-09-2016

Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

15-09-2016

ALPHAOMEGA. Licens nr.:3418097396, Firestone, 6.3.0.6
www.chymeia.com